

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE**

**3<sup>e</sup> conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de  
la RDC**

**Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)**

**« Lecture pour tous » (1987-1990) : Expérience congolaise de lecture  
publique**

**par**

**Fulgence KABEYA Putudianga**

**Responsable de la bibliothèque du Centre culturel français et enseignant à l'Institut  
Supérieur de Statistique et à l'Université de Kinshasa**

**André NKOPO Bobiki**

**Coordinateur du réseau « Lecture pour tous » de Kinshasa**

**Jean Colbert BONGANGI Bo-Louka**

**Bibliothécaire en chef-adjoint à l'Université Pédagogique de Kinshasa**

## Points de Repères historiques

La lecture publique, concept remontant à la haute antiquité, est sous-jacente à la création des bibliothèques publiques. Dans les anciennes civilisations, trois bibliothèques sont citées en exemple : « La bibliothèque d'Athènes datant de 330 avant Jésus-Christ, fondée par Lycurgue pour conserver les œuvres d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, celle de Pergame ouverte au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ dans le temple de Minerve par Eumène II ainsi que celle d'Alexandrie fondée au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ et qui contenait sept cent mille rouleaux de papyrus »<sup>1</sup>. La consultation sur place et le prêt à domicile y existaient déjà et nous relevons, dans les bibliothèques à caractère public, l'aspect fonctionnel que les Anglo-Saxons vont exploiter pour définir les bibliothèques publiques d'aujourd'hui. En Europe, les bibliothèques seront tour à tour propriétés des empereurs, des rois et des moines. L'invention de l'imprimerie, l'essor du pouvoir royal et l'expansion de la bourgeoisie suscitent à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la création des grandes bibliothèques et l'apparition de petites bibliothèques privées qui vont influencer la lecture publique<sup>2</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, se diffuse une abondante littérature populaire composée essentiellement de textes abrégés ou remaniés pour être accessibles au plus grand nombre. En Russie, au XIX<sup>e</sup> siècle, le comte Romyancev constitue à Saint-Pétersbourg une grande bibliothèque privée, ancêtre de l'actuelle bibliothèque nationale de l'ancienne URSS. Aux États-Unis et en Grande Bretagne, on compte un nombre croissant de bibliothèques publiques. En France en particulier, les lois de Jules Ferry créent « l'école laïque », gratuite et obligatoire qui va imposer l'idée de l'accès à la lecture pour tous. Les bibliothèques municipales, peu accessibles aux classes laborieuses, seront doublées d'un réseau de bibliothèques de prêt, ouvertes à tous et proposant des livres d'accès facile, des romans mais surtout des ouvrages instructifs. Ce mouvement en faveur des bibliothèques populaires est le véritable point de départ de la lecture publique. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les deux guerres mondiales vont asséner un coup d'arrêt au développement des bibliothèques publiques et il faudra attendre la fin des années soixante pour qu'émerge une nouvelle image de la lecture publique<sup>3</sup>. L'Afrique quant à elle, n'est pas restée en marge de cette évolution. L'Afrique blanche est citée dans l'expérience tentée en Égypte depuis la haute antiquité. Pour l'Afrique noire, il faudra attendre l'ère de la colonisation pour qu'émergent, avant même les indépendances, quelques bibliothèques avec une prédominance dans les colonies anglophones. Dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone, les bibliothèques publiques à structure organisée verront le jour après l'accession à l'indépendance. C'est surtout avec la France que vont naître les bibliothèques publiques telles que définies par la conception anglophone, à savoir : lieu offrant de la lecture à tous, sans discrimination. En 1944, le Général De Gaulle fixe les principes de la coopération Nord-Sud dans son discours de Brazzaville, l'intérêt particulier de cette coopération est l'Afrique où se trouvent les deux tiers des pays les moins avancés du globe<sup>4</sup>. Pour mener à bien cette action, plusieurs projets vont être initiés, notamment, à travers les bibliothèques des centres culturels. Dans chaque capitale des pays d'Afrique, les bibliothèques des centres culturels français offrent à leurs lecteurs un panorama complet d'ouvrages dans tous les domaines, avec des fonds très importants d'environ trente mille livres. Elles sont ouvertes à tous et sont en libre accès. Elles informent, forment et divertissent. Le réseau de « la joie par le livre », projet du secteur interculturel réunissait plusieurs bibliothèques ou points de lecture africains répartis dans plusieurs pays francophones. Grâce à ses bibliothèques, ce réseau ouvrait la lecture aux enfants et participe au développement intellectuel des nations africaines. Le réseau des bibliothèques de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT<sup>5</sup>) soutenait les actions de développement menées en milieu rural en lançant un réseau des bibliothèques, les Centres de Lecture d'Action Culturelle (CLAC), dans plusieurs pays d'Afrique francophone. Leurs vestiges sont encore visibles dans quelques pays<sup>6</sup>. Venons-en à présent au réseau des bibliothèques des projets « Lecture pour tous ». Dans le cadre des accords de coopération signés avec la majeure partie des pays du « champ » francophone, le Ministère de la Coopération française

<sup>1</sup> MASSON, André et PALLIER, Denis – *Les Bibliothèques*. Paris : Puf, 1966. p.88.

<sup>2</sup> RICHAUDEAU, François – *Les Communications de masse*. Paris : Hachette, 1972. p. 99.

<sup>3</sup> ABF – *Le Métier de bibliothécaire*. Paris : Édition du Cercle de la librairie, 1990. p. 9.

<sup>4</sup> AURIAC, Michel – *La Coopération culturelle*. In « Revue de coopération », n° 221, octobre 1987. p. 28.

<sup>5</sup> Ancêtre de l'actuelle Organisation internationale de la Francophonie

<sup>6</sup> FONTAINE, Régine – *La Lecture : le réseau de lecture publique*. In : « Notre librairie. Guide du bibliothécaire », n°71, juin 1996, pp. 67-75.

soutient, en concertation étroite avec ces pays, une politique de lecture publique dont le but est de contribuer à mettre le livre à la portée du public le plus large. Le projet vise à développer la langue française afin d'assurer le maintien du dialogue Nord-Sud dans une politique de co-développement entre la France et les pays en voie de développement<sup>7</sup>. Il doit contribuer à l'essor du français en développant le goût de la lecture et en rendant facile l'accès aux livres. Il doit conduire les livres vers les lecteurs, car si plusieurs personnes savent lire, ils ne disposent pas encore de la facilité d'obtenir ce qu'ils veulent lire. La République Démocratique du Congo a bénéficié du projet de la Coopération française entre 1987 et 1990. Ce projet, devons-nous nous interroger, a-t-il répondu aux attentes des congolais ? Une politique de lecture publique efficace doit fonctionner en partenariat avec des bibliothèques offrant à tous l'accès libre, et parfois gratuit, au livre et au document en tenant compte de leur variété croissante. Cette politique doit définir les objectifs suivants : multiplier les lieux ouverts à la lecture en vue de couvrir en un maillage serré, l'ensemble du territoire national, accroître sensiblement la documentation répondant aux besoins des lecteurs, former ou faire appel à un personnel qualifié pour gérer ces bibliothèques et disposer des équipements permettant à tous d'accéder plus facilement à la lecture par la consultation sur place ou le prêt.

### ***Historique du projet Lecture pour tous et perspectives***

Le projet « Lecture pour tous » remonte à l'accord de coopération culturelle et technique franco-zaïrois du 17 juillet 1963. Au mois de mai 1985, à la suite d'une commission mixte franco-zaïroise, le Ministère zaïrois de la Culture, des Arts et du Tourisme, formule auprès du Ministère français des Relations extérieures la demande de voir s'implanter à Kinshasa un réseau de lecture publique. L'opération de lecture publique suscite un intérêt identique des autorités concernées. S'inscrivant dans le cadre du développement de la langue française, le Ministère zaïrois de la Culture et des Arts va rappeler à maintes reprises combien l'implantation du réseau « Lecture pour tous » était devenue nécessaire à la ville de Kinshasa, le français étant la langue officielle du pays<sup>8</sup>. La mise en place du projet au mois d'octobre fait suite à l'agrément de la commission mixte franco-zaïroise du mois de mai 1985. Au cours de l'année 1987, intervient la première décision FAC N° 69/87/VI/ZAI/62 qui alloue un budget d'un million de francs français ainsi que la signature de la première convention de financement du projet. Dès le mois d'octobre de cette même année, les fonds sont disponibles sur place<sup>9</sup>. La deuxième commission mixte du mois d'avril 1989, approuve la poursuite du projet. La décision FAC N° 192/CD/89 qui intervient au mois de juillet libère un budget de huit cent mille francs français prévu pour une durée de douze mois. La deuxième convention de financement est signée au début de l'année 1990 et les crédits sont mis à disposition au mois de mars. Lors du pillage de septembre 1991, le projet va cesser d'exercer ses activités, car les français vont retirer les moyens matériels, financiers et humains mis à disposition. Deux ans plus tard, quelques bibliothèques du réseau vont ouvrir les portes au public sur l'initiative du Ministre de la Culture et des Arts de la République du Zaïre.

### ***Objectifs***

Le projet a pour objectif de développer le goût de la lecture et de faciliter l'accès aux livres. En effet, la crise économique qui frappe le Zaïre, place le livre hors de portée de la bourse du lecteur ordinaire ; le sous-équipement de Kinshasa en bibliothèque, l'insuffisance des moyens de transport en commun, rendent difficile la pénétration et la vulgarisation de l'écrit. Le souci ici, est d'aller vers les lecteurs et non l'inverse. Le projet a pour mission de rapprocher le livre du lecteur potentiel dans une capitale où le centre ville, paradoxalement excentré, concentre quelques rares bibliothèques organisées. Ce projet est encore l'une des nombreuses applications sur le continent africain, de la volonté du Bureau du Livre et de la Presse en France, de promouvoir les publications francophones. Il présente des caractéristiques semblables à toutes les opérations de lecture publique menées par la France dans des pays tels que le Cameroun, le Congo et le Mali.

---

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> BESNIER, Eric – *Projet « Lecture pour tous » : Rapport d'activité*. 1990.

<sup>9</sup> Idem.

## **Organisation du projet**

À l'inverse de certains projets de lecture publique comme celui du Mali qui a installé des centres de lecture en milieu rural, le projet « Lecture pour tous » a mis en place ses antennes dans la ville de Kinshasa, secteur potentiellement contrôlable. Le Zaïre étant un pays immense où les infrastructures de transport délabrées ne sont pas en mesure de faciliter les déplacements vers l'intérieur du pays. C'est dans l'enceinte de l'ancien Ministère de la Condition féminine et de la Famille, sur le boulevard du 30 juin, dans la commune de la Gombe que la bibliothèque centrale est installée. Le local occupé, composé de trois pièces, est de 70 m<sup>2</sup>.

Les accords franco-zaïrois stipulaient :

- Pour la partie française : le Ministère de la Coopération et du Développement désigne un chef de projet et un Volontaire de Service national (VSN), chargé de l'animation. Il alloue au projet les crédits nécessaires à son organisation et à son fonctionnement, à la formation du livre français, à la formation des animateurs locaux et à l'équipement matériel des bibliothèques
- Pour la partie zaïroise : le Ministère zaïrois de la Culture et des Arts a délégué cinq fonctionnaires : deux bibliothécaires, un secrétaire, un chauffeur et un relieur. En plus des animateurs des centres (en moyenne deux bibliothécaires par structure d'accueil), l'organisme demandeur est tenu de fournir un local vide devant abriter les services de la bibliothèque. Il est à noter que les animateurs des centres sont soit bénévoles, soit peu rétribués et implique de ce fait un danger d'instabilité

Hormis la bibliothèque centrale, vingt autres bibliothèques constituent le réseau de Kinshasa. Un protocole d'ouverture a été signé le 12 octobre 1990 prévoyant l'ouverture d'un centre de Lecture pour tous à Lubumbashi en association avec la paroisse Saint Paul. Le fonds documentaire pour l'ensemble du réseau est de plus ou moins quatorze mille deux cent nonante-six ouvrages. La dotation par bibliothèque est en moyenne de quatre cent septante et un livres. Quant aux périodiques, les centres sont abonnés à une dizaine de journaux et revues tant étrangers que locaux. Le projet dispose du matériel suivant :

- Une Peugeot 205 et une Renault 4 qui assurent la liaison entre les centres, un J5 affecté au transport des malles de livres et à la distribution des revues aux centres non accessibles en voiture ordinaire
- L'équipement en rayonnages de la bibliothèque centrale et des treize centres de lecture est réalisé par la menuiserie locale
- Les fichiers-auteurs, les fichiers-titres, les fichiers-matières et la classification décimale de Dewey proviennent de la bibliothèque Borgeaud en France
- Un local de 70 m<sup>2</sup> pour la bibliothèque centrale pourvu de deux climatiseurs, d'une photocopieuse Canon PC 25, de deux machines à écrire dont une Xerox 6018 avec mémoire (très utile pour la frappe des fiches), un micro-ordinateur Macintosh SE/30 qui va permettre, grâce au logiciel de gestion documentaire Alexandrie, d'informatiser les catalogues du réseau.

## **Fonctionnement du réseau « Lecture pour tous »**

Plusieurs missions sont assignées à la bibliothèque centrale. Elle commande et traite les documents : acquisition des ouvrages, suivi des commandes et des abonnements, inscription des monographies au registre d'inventaire, cotation et catalogage, rédaction des fiches catalographiques, couverture et pointage des revues. Elle distribue les livres et les revues, déjà traités, aux différents centres. Un exemplaire de chaque livre est laissé à la bibliothèque centrale à titre de fonds témoin et pour l'usage des agents de la condition féminine. Elle forme les animateurs, aide et suit les centres dans la gestion des fonds et dans leur animation. Les commandes des ouvrages établies par la bibliothèque centrale sont transmises à l'Association Universitaire pour le Développement, l'Éducation et la Communication en Afrique et dans le Monde (AUDECAM). Les livres sont sélectionnés dans le but d'attirer le plus large public possible. Nous pouvons donc trouver des œuvres de fiction : romans européens et africains, contes, pièces de théâtre, bandes dessinées et des ouvrages documentaires de tout horizon. Les livres pour enfant représentant 20 % du total. Malgré ses multiples tâches, la bibliothèque centrale est ouverte aussi au public. Elle fonctionne en journée de 8 h à 15 h. Les lecteurs s'inscrivent sur un registre de consultation et y indiquent les livres qu'ils ont consultés. Ces lourdes tâches n'ont pu être réalisées que grâce à l'équipe du projet « Lecture pour tous » composée d'un chef

de projet et d'un animateur, tous deux de nationalité française, et de deux documentalistes, d'un secrétaire, d'un relieur et d'un chauffeur, tous les cinq fonctionnaires détachés du Ministère de la Culture et des Arts et qui perçoivent mensuellement une prime d'intérêt de la part du projet. Notons qu'en cas de manquement grave d'une bibliothèque du réseau, la bibliothèque centrale formule des recommandations pour remédier aux difficultés constatées et se réserve le droit de suspendre son appui et ce jusqu'à la veille du pillage de septembre 1991, date de la fermeture des activités du projet. Au total vingt antennes du projet « Lecture pour tous » ont été ouvertes à Kinshasa sur une période effective de trois ans et demi environ. Après le rapport d'activités de 1990, on peut relever les statistiques suivantes concernant le nombre de livres, le taux de fréquentation et les prêts réalisés dans ces différentes bibliothèques de janvier à novembre 1990.

Tableau n° 1. Statistiques annuelles des bibliothèques (20 antennes : bibliothèques du réseau)

Nombre de livres	Taux de fréquentation	Prêts réalisés
14296	56745 lecteurs	89802 ouvrages

Source : Rapport d'activités du projet 1990

Cette étude repose sur des informations scientifiques vérifiables. Pour cette raison, nous avons réservé le dernier chapitre de cette partie à l'enquête qui va nous permettre de connaître la réaction du public congolais par rapport au projet français « Lecture pour tous » à Kinshasa.

## **Organisation et dépouillement de l'enquête**

### ***La Population***

Notre enquête s'est déroulée à Kinshasa pour deux raisons : c'est Kinshasa qui a servi de champ expérimental à ce projet, ensuite, cette ville était le miroir du Zaïre, sa population représentant un dixième de la population totale du pays. La population à laquelle nous nous sommes adressée est constituée des usagers réguliers des bibliothèques du projet. Il s'agit des lecteurs abonnés à ces bibliothèques avant le pillage de septembre 1991 et qui jusqu'ici en sont restés membres. La carte d'abonné atteste et confirme leur qualité de lecteurs de ces bibliothèques. Au début de notre enquête, mille sept cents personnes étaient abonnées et constituaient l'effectif réel des lecteurs du projet. Tous les usagers ne fréquentant pas la bibliothèque les mêmes jours, il nous a fallu un mois pour récupérer les questionnaires administrés.

### ***L'Échantillon***

Notre questionnaire a été soumis à cinq bibliothèques du projet, choisies de façon arbitraire dans les différentes communes considérées. Ce nombre représente un quart des bibliothèques du projet. Il s'agissait des institutions suivantes :

- La bibliothèque du camp militaire Centre d'entraînement des troupes aéroportées (CETA), dans la commune de N'sele
- La bibliothèque de l'Université libre de Kinshasa (ULK) dans la commune de Limete
- La bibliothèque de la paroisse catholique « Fora » dans la commune de Kintambo
- La bibliothèque de l'école secondaire Dibua dans la commune de Kimbanseke
- La bibliothèque de la paroisse catholique « Sainte famille » dans la commune de N'djili.

L'échantillon visé était de cinq cents, soit un tiers de la population ciblée indiquée ci-dessus. Quarante cent trente réponses nous sont parvenues sur les cinq cents questionnaires administrés. Nous avons donc obtenu un taux de réponses de 86 %. L'enquête s'est déroulée du 12 janvier au 15 février 1994. La date et la durée relevaient aussi d'un choix arbitraire.

### ***Le Dépouillement***

Chaque questionnaire a d'abord été dépouillé par bibliothèque avant que les réponses soient regroupées sans distinction. Bien que certains lecteurs n'aient pas répondu à toutes les questions, tous

les questionnaires ont été considérés. Pour la formulation des questions, nous avons opté pour deux types :

- Les questions fermées à choix multiple pour lesquelles la personne interrogée ne pouvait choisir qu'une seule réponse (oui/non ou cocher une seule case) ou en cocher deux ou trois.
- Les questions ouvertes qui demandait à la personne interrogée de formuler ses réponses librement et dans ses propres termes.

La formulation des questions du premier type a occasionné des réponses identiques aux questions numéro 18 et 19 de chaque questionnaire.

Pour interpréter les réponses relatives au deuxième type de questions, nous avons choisi comme modèle des expressions qui pouvaient résumer le point de vue des personnes interrogées.

Enfin d'une manière générale, nous avons prévu un tableau pour la plupart des questions où les réponses obtenues sont exprimées en pourcent.

Tableau n° 2. Pourcentage de réponses à l'enquête

Réponses	Abonnés	%
Oui	410	95.3
Non	20	4.7
Total	430	100

Sur quatre cent trente personnes ayant répondu au questionnaire, quatre cent dix sont des abonnés du projet et représentent un total de 95.3 %. Les lecteurs occasionnels sont au nombre de vingt et représentent 4.7 % du total.

Tableau n° 3. Lieu d'habitation

Lieu d'habitation	Effectif	%
Même commune que la bibliothèque	280	65.1
Autres communes que la bibliothèque	150	34.9
Total	430	100

65.1 % des lecteurs sont des habitants de la commune où est située l'antenne et 34.9 % viennent des communes environnantes.

Tableau n° 4. Profession des lecteurs.

Profession	Effectif	%
Étudiants	150	37
Élèves	100	24.6
Enseignants	30	7.4
Autre profession	110	27.1
Sans profession	15	3.7
Total	405	100

Vingt-cinq lecteurs soit 5.8 % n'ont pas répondu à cette question. Nous constatons dans le tableau n° 4 ci-dessus que les usagers qui pendant plus de trois semaines se sont présentés dans les différentes bibliothèques du projet et qui ont répondu à notre questionnaire, sont surtout des étudiants. Ils représentent 37 % des effectifs. Ils sont suivis des catégories non citées « autre profession » avec 27.1 %. Les élèves viennent en troisième position avec 24.6 %. Les enseignants représentent 7.4 %. Quinze personnes interrogées, soit 3.7 %, ont reconnu n'avoir pas de profession. Globalement, deux cent cinquante usagers, soit 61.7 %, se recrutent dans les rangs des élèves et étudiants contre cent cinquante cinq (38.27 %) dans les autres professions.

Tableau n° 5. Âge des lecteurs

Age	Effectif	%
15-25	150	40.5
26-40	185	50
41-60	35	9.4
61 +	0	0
Total	370	100

47.6 % des lecteurs appartiennent à la tranche d'âge comprise entre vingt-six et quarante ans, 44.1 % ont entre quinze et vingt-cinq ans et 8.1 % entre quarante et un et soixante ans. Parmi les quatre cent trente personnes interrogées ayant répondu à cette question, la catégorie soixante et un ans et plus n'est pas représentée.

Tableau n° 6. Sexe

Sexe	Effectif	%
Masculin	370	86.04
Féminin	60	13.96
Total	430	100

Trois cent septante personne interrogées sur quatre cent trente, soit 86.4 %, sont de sexe masculin. Soixante sont du sexe féminin, soit 14 %. Parmi ces soixante lectrices, quarante sont comprises entre quinze et vingt-cinq ans et représentent 66.6 % contre vingt lectrices comprises entre vingt-sept et soixante ans qui représentent 33.3 %.

Tableau n° 7. Niveau d'études

Niveau d'études	Effectif	%
Primaire	5	1.2
Secondaire	155	37.5
Supérieur / universitaire	215	52.4
Post-universitaire	35	8.9
Total	410	100

Le tableau n° 7 indique clairement que les lecteurs qui sont titulaires d'un diplôme d'étude supérieur ou universitaire constituent plus de la moitié des adhérents (52.4 %). Ceux du niveau secondaire représentent 37.8 % contre 8.85 % pour le niveau post-universitaire. Le niveau primaire, presque inexistant, représente 1.2 %. En conclusion, le public du projet « Lecture pour tous » est essentiellement lettré. Quant à la lacune relevée au niveau de l'enseignement primaire, nous pouvons affirmer que cela dénote l'absence dans nos écoles primaires d'une politique nationale d'incitation à la lecture. Les enfants, ignorant tout de la bibliothèque, croient que celle-ci n'est réservée qu'à ceux qui « font » des études. Ces résultats rencontrent les avis émis dans la partie théorique de notre travail, à savoir que les bibliothèques des écoles primaires sont presque inexistantes et mêmes méconnues des enfants eux-mêmes. Rappelons qu'à cette question, nous avons reçu seulement quatre cent dix réponses sur les quatre cent trente attendues. On notera, enfin, que vingt lecteurs n'ont pas répondu.

Tableau n° 8. Bibliothèque fréquentée

Bibliothèques fréquentées	Effectif	%
À côté d'habitation ou d'activités	405	94
Autres que celles du lieu d'habitation ou d'activités	25	6
Total	430	100

Quatre cent cinq lecteurs, soit 94 % affirment avoir fréquenté la bibliothèque du projet la plus proche soit du milieu de leur habitation, soit de leur lieu de travail ou d'études. Vingt-cinq personnes confirment avoir fréquenté plus de deux bibliothèques du projet installées loin de leur lieu d'habitation ou d'activités. Ces derniers représentent 5.8 %.

Tableau n° 9. Moyens d'information des lecteurs

Moyens d'information	Effectif	%
Radio	20	4.6
Télévision	15	3.4
Affiches publicitaires	60	13.9
Journaux	35	8.1
Ami	185	43
Autres voies	115	26.4
Total	430	100

Dans le tableau n° 9, nous remarquons que, parmi les canaux ayant permis aux lecteurs d'être informés de l'existence du projet « Lecture pour tous », le taux de réponses le plus élevé provient de la communication par un ami (43 %). Ensuite l'ordre de classement se présente de la manière suivante : par d'autres voies, particulièrement les annonces paroissiales et les communiqués (26.4 %), par affiches publicitaires (14 %), par journaux (8.1), par la radio (4.1 %) et enfin par la télévision (3.4 %). Précisons que parmi les autres voies, les plus citées sont les annonces de paroisses. Au regard de ces résultats, nous déplorons le fait que les moyens de communication de masses, tels la radio, la télévision et les journaux qui devraient couvrir le taux le plus élevé de réponses, sont relégués au dernier plan. Ceci prouve que la communication, cinquième élément du marketing mix, n'a pas été suffisamment exploitée. Il n'y a donc pas eu un service organisé de relations publiques, une activité de publicité et de promotion usant fortement de la radio, de la télévision et des journaux. Seule, la communication interpersonnelle, c'est-à-dire informelle, semble avoir joué le rôle moteur.

Tableau n° 10. Prix de l'abonnement

Prix	Effectif	%
Trop cher	20	4.8
Cher	60	14.2
Pas cher	340	81
Total	420	100

Cette question a reçu quatre cent vingt réponses. Dix personnes interrogées n'y ont pas répondu. Parmi ces réponses, trois cent quarante personnes interrogées, soit 81 %, affirment que l'abonnement au sein des bibliothèques du projet n'est pas cher. Soixante autres, surtout des élèves, soit 14.2 %, soutiennent que l'abonnement est cher. Vingt personnes interrogées dont quinze sans emploi et cinq élèves trouvent l'abonnement trop cher. Ces derniers représentent 4.8 %. Le mix-prix dans le contexte du marketing documentaire est un élément aussi important que les quatre autres. Nous constatons que le tarif d'abonnement est bien calculé vu que 79 % d'abonnés ne le trouvent pas cher. Ce prix facilite le processus de l'échange entre les produits ou services qu'offrent les bibliothèques et les usagers. Le prix social est quant à lui aussi acceptable parce que 94 % des usagers fréquentent pendant leurs heures libres les bibliothèques les plus proches soit de leurs lieux d'habitation, soit de leurs lieux d'activités. Remarquons qu'ils ne déploient pas beaucoup d'effort physique pour atteindre ces bibliothèques.



Tableau n° 11. Heures de fréquentation

Heures de services	Effectif	%
En dehors	305	73.6
Pendant	85	20.4
Les deux	25	6
Total	415	100

Les horaires des bibliothèques relèvent de la stratégie du marketing documentaire de la mix-distribution dans laquelle la notion de l'accessibilité dans le temps est un des éléments importants. Les horaires selon le pourcentage que nous présente le tableau n° 11 sont acceptables car trois cent cinq lecteurs sur quatre cent quinze ayant répondu à cette question, soit 73.6 %, fréquentent les bibliothèques en dehors des heures de service. Quatre-vingt-cinq personnes interrogées, soit 20.4 %, affirment qu'ils fréquentent la bibliothèque pendant les heures de service et vingt-cinq autres, soit 6%, sont à la bibliothèque en dehors et pendant les heures de service. En conclusion, nous encourageons les heures d'ouverture des bibliothèques du projet fixées en dehors des heures de service puisque c'est à ce moment-là que la fréquentation est la plus importante. Enfin, comme les bibliothèques du projet «Lecture pour tous » sont fréquentées par les élèves et les étudiants (61 %) en majorité avant 15 heures, il est important que la fréquentation soit intense en dehors des heures de service.

Tableau n° 12. Accès à la bibliothèque par jour et par semaine

Nombre de fois	Effectif	%
1 fois/semaine	215	34.9
2 fois/semaine	60	50
Chaque jour	65	15.1
Total	430	100

D'après le tableau n° 12, deux cent quinze personnes interrogées sur quatre cent trente, soit 50 %, affirment avoir fréquenté les bibliothèques du projet deux fois par semaine. Cent cinquante personnes interrogées, soit 34.9 %, les ont fréquentées une fois par semaine. Soixante-cinq par contre, c'est-à-dire 15.1 % des usagers confirment avoir fréquenté les bibliothèques chaque jour.

Tableau n° 13. Documentation recherchée et disponible

Réponses	Effectif	%
Oui	320	74.5
Non	110	25.5
Total	420	100

Dix élèves n'ont pas répondu à cette question. La majorité, soit 74.5 %, trouve la documentation recherchée. 25.5 % des personnes interrogées affirment qu'ils ne trouvaient pas la documentation recherchée. La plupart de ceux qui se plaignent de ne pas trouver ce qu'ils cherchaient sont les étudiants et les professeurs.

Tableau n° 14. Attitude des lecteurs face à la documentation recherchée.

Consultation de fichier	Réponses	%
Demande d'aide	125	27
Recours aux fichiers	100	23
Les deux	225	50
Total	415	100

Le constat qui se dégage du tableau n° 14 est que les lecteurs qui recourent à la fois à l'aide du bibliothécaire et à la consultation des différents fichiers constituent 50 % des réponses. Ceux qui

recourent à la demande d'aide du bibliothécaire couvrent 27 % des réponses. Les derniers 23 % proviennent de ceux qui consultent directement les fichiers des bibliothèques. Notons en passant que ceux qui recourent le plus aux bibliothécaires sont surtout les élèves. En conclusion, remarquons que les bibliothèques du réseau « Lecture pour tous » étant publiques, il est encourageant que les bibliothécaires initient les usagers à l'accès libre aux fichiers et aux rayons pour éviter des attroupements de chercheurs devant les guichets.

Tableau n° 15. Consultation sur place ou prêt à domicile

Système de prêt	Réponses	%
Sur place	235	55.95
À domicile	120	28.57
Les deux	75	17.85
Total	420	100

Les lecteurs peuvent accéder aux produits (documents : livres ou périodiques) ou aux services grâce au paiement des frais d'abonnement. Deux possibilités sont alors offertes : la consultation sur place ou le prêt à domicile. Plus de la moitié des personnes interrogées, soit 55.95 %, optent pour la consultation sur place. 28.57 % empruntent les livres à domicile et 17.85 % utilisent les deux systèmes. On notera que toutes les bibliothèques interrogées, à l'exception d'une seule qui accordait les deux systèmes de prêt, pratiquent la seule consultation sur place. En conclusion, les bibliothèques du réseau privilégient plus les consultations sur place plutôt que les prêts à domicile. Étant donné les problèmes d'équipement que présente le terrain, entre autres l'insuffisance des bancs et des chaises, nous souhaitons qu'à l'avenir, le projet « Lecture pour tous » puisse pratiquer davantage le prêt à domicile que la consultation sur place.

Tableau n° 16. Principal domaine de recherche

Domaine du savoir	Effectif	%
Philosophie	100	12.4
Religion	90	11
Langues	80	10
Sciences sociales	125	15.5
Sciences exactes	60	7.4
Sciences appliquées	120	15
Histoire - Géographie	90	11
Roman (classique...)	110	13.6
Roman fiction	30	3.7
Total	420	100

Le tableau n° 16, nous montre par ordre d'importance les domaines de recherche les plus cités par les personnes interrogées. Ces domaines ne sont pas forcément les plus représentés en nombre de documents dans les bibliothèques. Le classement des réponses obtenues montre seulement l'intérêt que les lecteurs portent à ces domaines et peut orienter dans l'avenir la politique d'acquisition des ouvrages. Voici le classement de tête :

- Les Sciences sociales : 15.5 %
- Les Sciences appliquées : 14.9 %
- Les romans (classiques contemporains, africains,...) : 13.6 %
- La Philosophie : 12.4 %
- L'Histoire, la Géographie et la Religion : (respectivement) 11 %
- Les Sciences exactes : 7.4 %
- Les romans de fiction : 3.7 %

En conclusion, remarquons que les lecteurs du réseau « Lecture pour tous » fréquentent plus les bibliothèques pour les documentaires (75 %) que pour les œuvres de fiction.

Tableau n° 17. État des salles de lecture

État des salles de lecture	Réponses	%
Spacieuse	235	54.6
Aérée	120	27.9
À l'abri de distraction	75	17.4
Tables et chaises suffisantes	160	32
Total	500	100

32 % des personnes interrogées affirment que les salles de lecture sont pourvues de chaises et de tables en nombre suffisant et 30 % des réponses confirment que les salles sont aérées, 20 % des réponses soutiennent qu'elles sont spacieuses et 19 % confirment qu'elles sont à l'abri de toute distraction.

Tableau n° 18. Autres formes d'accès à l'information

Autres formes d'accès à l'information	Réponses	%
Réponses à des demandes précises	90	18.5
Listes de réf., de résumé...	175	36
Bulletin d'information	160	33
Bibliographie sélective	60	12.3
Total	500	100

Hormis les livres et les périodiques, le tableau n° 18 nous montre que 36 % des usagers recourent aux listes de références, de résumés et de sommaires des revues, tandis que 33 % recourent au bulletin d'information. 1 % concerne les réponses à des demandes précises et 12.3 % au bibliographie sélective. Donc, en dehors des livres et périodiques, les bibliothèques du réseau « Lecture pour tous » offrent d'autres produits documentaires.

Tableau n° 19. Activités autres que la lecture auxquelles s'adonnent les lecteurs

Activités autres que la lecture	Réponses	%
Réunions	150	17.8
Conférences	205	24.4
Formation des animateurs	140	11.9
Exposition ou baptême des livres	140	16.6
Foire des enfants	80	9.5
Autres : jeux des scrabbles	165	19.6
Total	840	100

Tableau n° 20. Organisation du système de prêts

Organisation du système de prêts	Effectif	%
1 livre /prêt		
2 livres /prêt	195	45
Durée d'1 semaine/prêt		
Durée de 2 semaines/prêt	195	45
Total	430	100

Globalement, cent nonante-cinq lecteurs, soit 45.3 %, ont reconnu l'existence du système de prêts dans leurs bibliothèques et ont affirmé que sa durée est de deux semaines pour deux livres. Quant aux autres rubriques :

- « un livre par prêt »
- « durée d'une semaine par prêt »
- « seuls les romans sortent »

les personnes interrogées n'y ont pas réservé de réponses. En conclusion, les bibliothèques du réseau qui consentent à accorder les prêts, le font pour tous les livres et l'échéance est de deux semaines pour deux livres. Ne perdons toutefois pas de vue que dans toutes les bibliothèques, les usuels ne sont pas soumis aux prêts à domicile.

Tableau n° 21. Satisfaction des lecteurs des bibliothèques.

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	125	29
Satisfaits	190	44
Moyennement satisfaits	115	26
Pas satisfaits	0	0
Total	430	100

29 % des lecteurs interrogés étaient très satisfaits des bibliothèques du projet. 44 % des lecteurs étaient satisfaits et 26.7 % de ceux-ci l'étaient moyennement. Dans l'ensemble, en considérant les très satisfaits et les satisfaits, nous obtenons 73 % contre 26.7 % des lecteurs moyennement satisfaits et nous n'avons relevé aucune insatisfaction. En un mot, le public du projet « Lecture pour tous » était satisfait des bibliothèques fréquentées.

Tableau n° 22. Satisfaction des lecteurs par rapport à l'horaire

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	100	23.8
Satisfaits	190	45.2
Moyennement satisfaits	75	17
Pas satisfaits	55	13
Total	430	100

La majorité de lecteurs (69 %) était satisfait de l'horaire des bibliothèques du projet. Ce pourcentage provient de l'addition des « très satisfaits » et des « satisfaits » (23.8 % + 45.2 %). 17.8 % étaient composés des lecteurs moyennement satisfaits et 11 % constituaient les lecteurs non satisfaits. Il faudrait cependant arriver à comprendre, à la reprise de ce projet par la Coopération, pourquoi 13 % des lecteurs n'étaient pas satisfaits et pourquoi 17.8 % de l'ensemble des usagers n'étaient que moyennement satisfaits de l'horaire.

Tableau n° 23. Satisfaction des lecteurs par rapport à l'accueil

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	210	48.8
Satisfaits	205	47.6
Moyennement satisfaits	10	2.2
Pas satisfaits	5	1.6
Total	430	100

48.8 % des personnes interrogées trouvaient l'accueil de la bibliothèque très satisfaisant, 47.6 % le trouvaient satisfaisant, 2.3 % le trouvaient moyennement satisfait et 1.6 % seulement de ceux-ci ne trouvaient pas l'accueil satisfaisant. Le pourcentage obtenu par addition de « très satisfaits » et « satisfaits » est de 96.4 %. Nous pouvons donc affirmer que les usagers des bibliothèques du projet « Lecture pour tous » étaient satisfaits de l'accueil.

Tableau n° 24. Satisfaction par rapport à la documentation

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	85	21.5
Satisfaits	130	32.9

Moyennement satisfaits	150	37.9
Pas satisfaits	30	7.5
Total	395	100

Trois cent nonante-cinq personnes interrogées ont répondu à cette question et trente-cinq se sont abstenues. D'une façon générale, 54.4 % des usagers sont satisfaits de la documentation offerte par les bibliothèques du réseau « Lecture pour tous ». 37.9 % des lecteurs sont moyennement satisfaits et 7.5 % ne sont pas satisfaits. Il est force de reconnaître que le projet « Lecture pour tous », considéré comme une entreprise dont le but principal est la satisfaction des besoins de ses usagers en documentation, n'a satisfait qu'à concurrence de la moitié. Ce constat implique une interrogation sur le procédé utilisé par le projet pour délimiter les besoins réels des usagers, à savoir si une enquête sur ce sujet avait été menée au préalable ? Ceci, à notre avis, devrait être pris en compte au cas où le projet rendrait compte de ses activités.

Tableau n° 25. Satisfaction par rapport à l'emplacement

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	140	32.5
Satisfaits	150	35
Moyennement satisfaits	60	14
Pas satisfaits	80	18.6
Total	395	100

En ce qui concerne la satisfaction des lecteurs par rapport à l'emplacement des bibliothèques, 32.5 % des personnes interrogées se disent très satisfaites, 35 % en sont satisfaites, 14 % moyennement satisfaites et 18 % d'usagers n'en sont pas satisfaits. Somme toute, 67.3 % des usagers se plaçaient dans les « très satisfaits » et les « satisfaits ». L'ensemble constitué des usagers moyennement satisfaits et non satisfaits représente 32.7 %. Ce dernier pourcentage est à notre avis très élevé et doit interpeller les responsables du projet « Lecture pour tous », français et congolais, pour que prochainement une étude préalable soit menée avant toute implantation des bibliothèques du réseau. À ce niveau, beaucoup de lecteurs condamnent les responsables du projet d'avoir installé la plupart de leurs bibliothèques au sein des paroisses catholiques où seuls les fidèles bénéficient de facilités d'accès.

Tableau n° 26. Satisfaction par rapport à l'efficacité des bibliothécaires

Appréciation	Effectif	%
Très satisfaits	85	20.4
Satisfaits	160	38.5
Moyennement satisfaits	105	25.3
Pas satisfaits	65	15.6
Total	415	100

Quatre cent quinze personnes interrogées ont répondu à cette question ; quinze se sont abstenus. 20.4 % des personnes interrogées étaient très satisfaites de l'efficacité des bibliothécaires chargés de la gestion des bibliothèques du réseau. 38.5 % affirment avoir été satisfaits, 32.5 % se disaient moyennement satisfaits et 15.6 % n'étaient pas satisfaits. Dans l'ensemble, nous relevons sur le tableau n° 26 que 59 % des lecteurs étaient satisfaits. Ce chiffre provient de l'addition des lecteurs très satisfaits et satisfaits ; quant à ceux qui sont moyennement satisfaits et non satisfaits, ils totalisent 41 %. Dans toute entreprise à caractère culturel ou financier, la formation du personnel chargé d'en assurer la gestion est une tâche primordiale. Ceci doit interpeller les responsables de ce projet qui, à notre avis se sont précipités pour installer les bibliothèques sans penser d'abord à la formation des bibliothécaires. Le bibliothécaire est véritablement le miroir de l'institution et une mauvaise appréciation de son travail peut constituer un frein à l'épanouissement de la bibliothèque. Il est recommandé aux gestionnaires du réseau surtout aux responsables français, en cas de reprise de la coopération, de faire intervenir parmi les activités prioritaires, l'élément mix-personnel pour ne pas

perdre de vue l'interdépendance des éléments du marketing documentaire dont la finalité est la satisfaction des besoins des usagers.

Tableau n° 27. Avis des lecteurs sur la reprise du projet par la coopération

Avis des lecteurs sur la reprise	Effectif	%
Oui	430	100
Non	0	0
Total	430	100

Toutes les personnes interrogées ont répondu favorablement à la reprise. Beaucoup d'entre eux ont même insisté pour qu'elle ait lieu le plus tôt possible parce que les rares bibliothèques qui sont encore opérationnelles sous le Ministère de la Culture et des Arts, ne renouvellent plus leur fonds documentaire. Cette attente nous pousse à nous interroger sur la situation de ces bibliothèques après la rupture de la Coopération.

### **Fonctionnement du réseau «Lecture pour tous » en absence de la Coopération française, de 1993 à nos jours.**

Après deux ans d'arrêt, les activités du réseau ont repris timidement sans la Coopération française mais sous la direction du Ministère de la Culture et des Arts. Depuis mars 1993, la bibliothèque centrale s'est efforcée de traiter plus de cinq cents ouvrages qui « traînaient » dans le magasin et de récupérer les malles tournantes en circulation dans les antennes. Les besoins s'étant accrus, le réseau s'est trouvé obligé d'ouvrir six antennes dans la ville province de Kinshasa et deux à l'intérieur du pays. Il s'agit de :

- la bibliothèque de l'Université libre de Kinshasa (15<sup>e</sup> rue, Limete/industriel)
- du Club des Jeunes Don Bosco (Mont Ngafula quartier Lukunga),
- l'Université centrale de Kinshasa (commune de Kalamu, quartier Matonge, installation Ymca)
- l'école primaire Lisanga (5 Bokeleale, avenue de la Science n° 3 c/Gombe)
- du complexe scolaire Ku Ntuala (avenue Marine n° 362 c/Ngaliema, quartier/Ipn)
- du Centre psychopédagogique Mamiyo (c/Limete, 13<sup>e</sup> rue, quartier/résidentiel)
- du Centre de lecture de l'Église du Christ au Congo (à Kisangani, Province orientale)
- du Centre de lecture Issa (à Kwilu-Ngongo)

L'ouverture de ces nouvelles antennes a nécessité un nouveau cycle de formation pour les nouveaux animateurs et un recyclage pour les anciens. La bibliothèque centrale offre deux services à ses usagers : le prêts à domicile pour les abonnés et les membres du centre de lecture et un service de consultation sur place pour les lecteurs journaliers. Il est à noter que la bibliothèque centrale et ses antennes ont un caractère populaire et non discriminatoire. Nous utilisons aussi la classification décimale Dewey (CDD) et l'accès à la documentation est libre. Pour faciliter la recherche documentaire des usagers, les fichiers suivants sont consultables : le fichier-auteurs et les fichier-antennes, le fichier-titres, le fichier-matières, la Dewey. Les fiches y sont classées par ordre alphabétique d'auteur pour les romans (ouvrages de fiction) et l'ordre alphanumérique pour les documentaires.

### **Apport du Gouvernement congolais dans le fonctionnement du réseau : de 2004 à nos jours**

En attendant la reprise de la Coopération culturelle franco-congolaise, le gouvernement congolais a donné une nouvelle physionomie au réseau « Lecture pour tous » et ceci, pour lutter contre l'analphabétisme toujours croissant au Congo et pour endiguer une partie du chômage. Comme tuteur de service ayant dans leurs attributions la satisfaction d'intérêt public, le gouvernement congolais s'est porté garant en posant trois actes concrets. Le réseau « Lecture pour tous » a été reconnu comme service technique du Ministère de la Culture et des Arts, émergeant au budget annexe. Les agents ont été pris en charge et mécanisés par le Ministère de la Fonction publique et des démarches sont en cours pour l'octroi d'un bâtiment devant abriter le service dans des conditions favorables. Une formation des nouvelles unités a été organisée avec les moyens de bord par le bibliothécaire,

coordonnateur du réseau. Enfin, nous devons signaler les nouvelles acquisitions fournies par le projet d'appui à la documentation grâce à son directeur monsieur Christophe Cassiau-Haurie.

### **Constat et difficultés rencontrées**

À l'instar du projet, les bibliothèques du réseau « Lecture pour tous » n'existent plus. Certains fonds documentaires du projet sont disponibles encore aujourd'hui, sous formes de colis, destinés aux bibliothèques scolaires et paroissiales. Malheureusement, ils ne servent à personne. La plupart des bibliothèques scolaires qui servaient autrefois d'antennes ne le sont plus que de nom. Le personnel n'est pas qualifié, le document ne subit aucun traitement scientifique, les normes internationales ne sont pas respectées et les outils bibliothéconomiques importants manquent. L'approvisionnement en nouvelles acquisitions est inexistant et cela depuis la rupture des apports financiers du Ministère de la Coopération française. Le ravitaillement en imprimés est devenu rare suite à la rupture de financement signalé. Les activités d'animation tournent au ralenti par manque de transport, car les véhicules du projet ont été retirés par la Mission française de Coopération. Les frais de fonctionnement que le gouvernement doit allouer à ce nouveau service spécialisé ne sont pas versés. L'informatisation de service du réseau est inexistante et le matériel audio-visuel pour le service d'animation de nos antennes manque.

### **Recommandations**

La lecture étant un des moyens pour d'éducation et d'instruction nous recommandons que le projet « Lecture pour tous » soit repris, que le personnel soit formé en bibliothéconomie/documentation et en animation culturelle et enfin, l'installation des antennes du réseau « Lecture pour tous » dans tous les quartiers populaires de Kinshasa ou/et la mise en place de l'IFLA.

### **Souhaits émis par les Lecteurs et remarques formulées**

Toutes les personnes interrogées sont unanimes au sujet de la reprise des activités du projet « Lecture pour tous » par la Coopération française. 75 % des personnes interrogées souhaitent que le projet rouvre d'autres antennes à Kinshasa avant de s'installer à l'intérieur du pays où la population est abandonnée à elle-même faute d'une politique nationale en matière de lecture publique. D'autres remarques concernent l'état des salles de lecture, les systèmes de prêt, l'accueil et la documentation. En ce qui concerne la documentation, les étudiants déplorent le manque d'une documentation de haut niveau, telle : la gestion d'entreprises, la médecine, l'informatique. Quant au système de prêt, les usagers formulent le vœu de voir s'instaurer les deux systèmes de prêt que sont la consultation sur place et la prêt à domicile au niveau de toutes les bibliothèques du réseau. Que les décideurs congolais, le gouvernement et les institutions privées s'inspirent des résultats de cette enquête pour mettre sur pied un projet de lecture publique adaptée aux réalités des structures de notre pays.